



Déclaration préalable CAPA des Secrétaires (SAENES) du 29 mai 2018

Nous vous demandons ce qu'il en est de la règle des trois ans sur poste avant de pouvoir muter, proposition de l'administration, acceptée par les commissaires paritaires ? En effet, ce mouvement 2018 permet à des agents qui ont moins de trois ans sur poste de muter, tandis que dans le même temps et dans le même service, d'autres sont maintenus sur poste en ayant pourtant plus de trois ans d'ancienneté sur ce dernier.

Ne serait-il pas opportun de rediscuter cette règle et de définir d'autres principes ? Cette règle avait été proposée par la responsable des ressources humaines dans le but de stabiliser les postes et les services, ce que nous pouvons comprendre. Toutefois, passer outre cette règle revient à décider unilatéralement, ce que nous ne pouvons accepter au sein d'une commission censée être paritaire.

Nous voudrions également vous alerter sur une situation compliquée, à la division des examens et concours à la DSDEN de Meurthe-et-Moselle. Certains personnels nous ont fait remonter une ambiance pesante, des conditions intenses de stress et parfois même une indifférence de leur hiérarchie. Les secrétaires d'administration du service, responsables de pôle, ou chef de bureau n'ont pas de missions correspondant à leur fonction. C'est un réel problème dans l'exercice de leurs fonctions et de leur parcours professionnel. Nous souhaitons une intervention du Secrétaire Général de la DSDEN pour améliorer les choses dans cette division.

Nous dénonçons les conclusions du rapport de la mission nationale sur l'organisation des services déconcentrés des MEN et MESRI qui ouvre la voie à un processus de fusion des académies pour en réduire le nombre de 26 à 13 en métropole.

Le projet de loi « liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit de transférer la compétence « orientation scolaire » aux régions avec pour effet la fermeture des DRONISEP et un avenir incertain pour les personnels administratifs des CIO.

Le SNASUB-FSU reste fermement opposé à la fermeture des DRONISEP ainsi qu'aux fusions d'académies.